



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ARRONDISSEMENT DE DIE
DÉPARTEMENT DE LA DROME

=====

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS - Cœur de Drôme

ARRÊTÉ DU PRESIDENT N° 2023-226

portant délégation de signature à Madame Fanny BORSON

Le Président de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans - Cœur de Drôme

Vu l'article L. 5211-9 du code général des collectivités territoriales autorisant le président à donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au directeur général des services, au directeur général adjoint des services, au directeur général des services techniques, au directeur des services techniques et aux responsables de service ;

Vu la délibération n°2020/DE051 du 15 juillet 2020 portant élection du président ;

Vu la délibération n°2020/DE054 du 15 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire vers le président de la communauté de communes ;

Considérant que le volume des affaires traitées, notamment les contrats d'accueil au sein du multi-accueil de Crest, nécessite dans un souci de bonne administration des affaires communautaires, d'accorder une délégation de signature à des fonctionnaires d'autorité ;

ARRETE

Article 1 : A compter du 22 septembre 2023, délégation de signature est donnée à Madame Fanny BORSON, Cheffe de service petite enfance et Directrice par intérim du multi-accueil Le Petit Bosquet à Crest, pour signer les contrats d'accueil au sein de cet établissement.

Article 2 : La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera applicable après affichage et transmission au représentant de l'Etat dans le département. Une ampliation sera notifiée au destinataire du présent arrêté.

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE PAR :

Transmission au Représentant de l'Etat : **2 6 SEP. 2023**

Notification à l'intéressé : **2 6 SEP. 2023**

Publication : **2 6 SEP. 2023**

Fait à Aouste-sur-Sye,
Le 21 septembre 2023

Le Président,
Denis BENOIT

Ensemble, faisons battre le cœur de Drôme

Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans

15 Chemin des senteurs - 26400 Aouste sur Sye
+33 (0)4 75 40 03 89 @ accueil@cccps.fr www.cccps.fr

AOUSTE SUR SYE - AUBENASSON - AUREL - CHASTEL ARNAUD
CREST - ESPENEL - LA CHAUDIÈRE - MIRABEL ET BLAÇONS - PIÉGROS
LA CLASTRE - RIMON ET SAVEL - SAILLANS - SAINT BENOIT EN DIOIS
SAINT SAUVEUR EN DIOIS - VERCHENY - VÉRONNE

